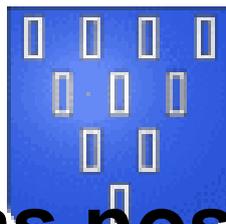


<https://broons-caulnes.catholique.fr/Ne-livrons-pas-nos-morts-a-l-anonymat.html>



Ne livrons pas nos morts à l'anonymat . . .

- Nos deux paroisses - La vie telle qu'elle va! -



Date de mise en ligne : mercredi 30 octobre 2019

Copyright © Paroisses de Broons et Caulnes - Tous droits réservés

Il y a ceux - les plus nombreux ces temps-ci - qui viennent décorer la tombe de leurs défunts pour la Toussaint. Mais toute l'année, il y a des visiteurs au cimetière : l'été, des vacanciers qui flânent dans les allées entre les tombes, pour retrouver les traces des trépassés dont ils se souviennent encore. Tiens cette femme qui est décédée il y a déjà 25 ans. Et tel autre, disparu depuis une trentaine d'années...comme le temps passe vite ! Car derrière les inscriptions tombales, c'est tout un passé qui revient en surface. Parfois, on déniche encore des anciens « morts pour la France » : leur droit de place au cimetière est « à perpétuité ». Mais quelle frustration lorsque les inscriptions sur les tombes sont illisibles. Par vétusté souvent. Mais aussi parce qu'on a gravé les lettres sur des matériaux clairs sans les dorer. Ou encore des indications trop brèves. Par exemple « Famille Untel - Une telle », sans prénom ni date de naissance et de décès. Allez vous y reconnaître dix ans après si vous n'êtes pas un intime de la famille.

Ce n'est pas curiosité indiscreète que de se promener dans le cimetière pour identifier les sépultures. D'ailleurs les motivations peuvent varier. Un jour, ce sera un arrière- petit- fils à la recherche de ses ancêtres et de ses racines. Une autre fois, ce sera pour confectionner un arbre généalogique. J'ai vu aussi des étudiants sillonner les cimetières pour étudier le rapport à la mort et aux défunts dans une région particulière. Mais si les tombes sont mal identifiées, sans inscriptions lisibles ni complètes, alors le cimetière ne remplit plus sa fonction de mémoire.

Les sépultures ne sont pas la propriété privée des familles. Les morts ont eu une vie sociale et sont inscrits dans l'histoire d'un territoire. Tout un chacun, et pas seulement les intimes, doivent pouvoir accéder à leur tombe et y trouver au minimum les noms, prénoms, année de naissance et de décès, lisiblement. Les priver d'une telle identification facilement accessible, c'est les soustraire à la vie sociale qui fut la leur. C'est en quelque sorte leur assurer une seconde mort, comme le disait Roland Dorgelès dans son fameux roman « Les croix de bois. » Au sortir de la guerre 14, nos héros, écrivait-il, ont continué à vivre dans nos mémoires. Mais quand on les a oubliés, ils meurent définitivement.

Ne privons pas nos défunts de la mémoire collective et publique. Les identifier clairement sur leur sépulture, c'est un service à rendre à la communauté des vivants et des morts.

Elie Geffray